

DOSSIER D'INSCRIPTION

MERCREDI 2021-2022

**SOUS RÉSERVE DES
MESURES SANITAIRES**



**À RETOURNER AVANT LE 2 JUILLET
OU À PARTIR DU 24 AOÛT :**

à Allouis, mairie :

Le Bourg - 18500 Allouis
sandrine.menezes@terresduhautberry.fr
Tél. 06 32 89 40 04

sur le site d'Henrichemont, espace jeunes :

6 place de l'Hôtel de ville - 18250 Henrichemont
sandrine.hipolito@terresduhautberry.fr
Tél. 06 70 91 16 74

au siège de la Communauté de Communes :

31 bis, route de Rians - 18220 Les Aix-d'Angillon
veronique.gaillard@terresduhautberry.fr
Tél. 06 32 57 82 00

à l'Espace Jean Zay :

345, route de l'Étang - 18110 Saint-Martin-d'Auxigny
espacejeanzay@terresduhautberry.fr
Tél. 02 48 55 11 11

au pôle enfance-jeunesse :

20, route du Crêton - 18110 Vasselay
thomas.devautour@terresduhautberry.fr
Tél. 02 48 25 46 61

CENTRES DE LOISIRS MERCREDIS

- **ALLOUIS**
- **HENRICHEMONT**
- **SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY**
- **SAINTE-SOLANGE**

www.terresduhautberry.fr

Conditions d'inscriptions

(règlementation du ministère de l'Éducation Nationale, de la jeunesse et des sports et règlement intérieur des centres de loisirs de la communauté de communes) :

- enfant propre et déjà scolarisé
- vaccinations obligatoires à jour (sauf contre-indication médicale)



SOUS RÉSERVE DES MESURES SANITAIRES



COVID-19
Coronavirus

Madame, Monsieur,

Vous venez de retirer un dossier d'inscription pour un des centres de loisirs de la communauté de communes. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos actions pour l'enfance et la jeunesse.

Vous trouverez à l'intérieur de ce document tous les renseignements pouvant vous être utiles : dates d'ouverture, horaires, tarifs, règlement intérieur (en lien sur notre site internet).

Ce dossier d'inscription est à compléter avec le plus grand soin, et à **retourner à l'un des endroits suivant jusqu'au 2 juillet 2021 puis à partir du 23 août 2021 :**

- **en mairie d'Allouis :**
Le Bourg - 18500 Allouis / sandrine.menezes@terresduhautberry.fr
- **sur le site d'Henrichemont, espace jeunes : Permanence mardi 9h-12h / 13h30-16h**
6 place de l'Hôtel de ville - 18250 Henrichemont / sandrine.hipolito@terresduhautberry.fr
- **au siège de la communauté de communes - Permanence lundi 9h-12h :**
31 bis, route de Rians - 18220 Les Aix-d'Angillon / veronique.gaillard@terresduhautberry.fr
- **à l'Espace Jean Zay : (lundi & mardi : 14h-17h / mercredi : 8h45-18h45 / jeudi & vendredi : 9h-12h)**
345, route de l'Etang - 18110 Saint-Martin-d'Auxigny / espacejeanzay@terresduhautberry.fr
- **au pôle enfance-jeunesse :**
20, route du Crêton - 18110 Vasselay / thomas.devautour@terresduhautberry.fr

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et retardera d'autant l'inscription de l'enfant. L'inscription n'est pas automatique en raison du nombre de places limitées.

Les dossiers seront traités, s'ils sont complets, par ordre d'arrivée. Vous recevrez alors un mail de préférence, (à renseigner sur la page 3 et 7) ou un courrier de confirmation par voie postale.

Attention ! : des listes d'attentes peuvent être mises en place pendant la période des inscriptions en raison du nombre limité de places.

Pour que le dossier soit complet, vous devez obligatoirement retourner :

Pour les enfants déjà inscrits sur un des centres de loisirs du territoire pendant l'été 2021	Pour les enfants n'étant pas inscrits sur un des centres de loisirs du territoire pendant l'été 2021
 <p>Page 7 complétée recto verso (pages 3 et 5 si modifications)</p>	Pages 3, 5, 7 complétées recto verso et joindre : <ul style="list-style-type: none">- Photocopie des vaccinations de l'enfant- Photocopie de la carte vitale ou de l'attestation du parent dont dépend l'enfant- Une attestation d'assurance extrascolaire 2021 - 2022 ou responsabilité civile- Un justificatif de votre quotient familial 2021 ou feuille d'imposition N-1

À NOTER DANS VOS AGENDAS

Les prochaines inscriptions :

Périodes	Dates inscriptions
PETITES VACANCES D'AUTOMNE DU 25 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 2021	DU 21 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 2021



Fiche de renseignements 2021-2022

Cochez la/les case(s) correspondante(s)

Allouis Henrichemont Saint-Martin-d'Auxigny Sainte-Solange

QUOTIENT FAMILIAL 2021 :

En l'absence de justificatif MSA/Caf ou feuille d'imposition N-1, le tarif le plus élevé sera appliqué

N° allocataire de la Caisse d'allocations familiales (partenaire financier) :

ou N°MSA : clé

L'ENFANT :

Nom : Prénom :

Sexe : M F Âge :

École : Classe (à la rentrée 2021-2022) :

Adresse du domicile :

Date et lieu de naissance :

1^{er} RESPONSABLE LEGAL :

ADRESSE DE
FACTURATION

Père Mère Tuteur

Nom :

Prénom :

Adresse :

tel :

Mail (pour accuser réception du dossier d'inscription) :

PROFESSION :

Employeur :

Adresse :

tel :

2^{ème} RESPONSABLE LEGAL :

Père Mère Tuteur

Nom :

Prénom :

Adresse :

tel :

Mail :

PROFESSION :

Employeur :

Adresse :

tel :

En cas d'urgence, le centre de loisirs doit contacter en priorité :

Remettre le nom des responsables ci-dessus si concernés.

Choix 1 : Nom(s) - Prénom :

Lien avec l'enfant : Tel (s) :

Choix 2 : Nom(s) - Prénom :

Lien avec l'enfant : Tel (s) :

Choix 3 : Nom(s) - Prénom :

Lien avec l'enfant : Tel (s) :



ORGANISME D'ASSURANCE dont dépend le Responsable de l'enfant :
Assurance extrascolaire (ou RC ou garantie individuelle d'accident) :
Numéro :

Autorisation du responsable légal :

Je soussigné (e), Père, Mère, Tuteur,* autre :
Responsable de l'enfant désigné sur cette fiche,

- l'autorise à participer à toutes les activités proposées (sur place) par le centre de loisirs à l'exception de celle(s) contre-indiquée(s) par un certificat médical (à fournir lors de l'inscription)

() – l'autorise à quitter seul le centre (le midi et le soir)

ou

() – ne l'autorise pas à quitter seul le centre de loisirs,

il sera pris en charge par :

Mère

Père

Autre personne : Nom / prénom et lien de parenté

.....
.....
.....

- autorise l'équipe de direction du séjour à prendre toutes les mesures nécessaires dans le cas où l'enfant aurait besoin de soins urgents,
- autorise la communauté de communes (organisateur) à utiliser les photos et/ou vidéos sur le site internet de la communauté de communes, les réseaux attenants (facebook, instagram, twitter), les publications papiers (bulletin communautaire)*,
- autorise la communauté de communes (organisateur) à utiliser les photos et/ou vidéos sur les supports de communication au sein des centres de loisirs (affichage, films, ...)*,
- déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur disponible en fin de dossier et sur le site internet www.terresduhautberry.fr rubrique enfance jeunesse/accueils de loisirs,
- autorise la communauté de communes à consulter mon quotient familial sur la base de données de la Caf,
- souhaite m'abonner à la Newsletter de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

* rayez les mentions inutiles

Signature du Responsable légal,

Le

« Lu et approuvé »,

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à notre service et à l'attention des animateurs. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit, d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, en vous adressant au service petite-enfance, enfance, jeunesse. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



Fiche Sanitaire de Liaison 2021-2022

A remplir obligatoirement et à retourner avec le dossier d'inscription

L'enfant

Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe : M F
Age : Classe (à la rentrée 2021-2022):

1 - Vaccinations . (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant, vous pouvez également joindre les photocopies).

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

2 - Renseignements médicaux concernant l'enfant

Poids : kg Taille : cm (Informations nécessaires en cas d'urgence)

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs ? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants
(Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

ALLERGIES : **ASTHME** oui non **MÉDICAMENTEUSES** oui non
 AUTRES **PRÉCISER**
 ALIMENTAIRES oui non
(régime particulier dans la limite de la faisabilité de la société de restauration,
et sur prise de rendez-vous).
 PRÉCISER



P.A.I (projet d'accueil individualisé) en cours : oui non

(si oui joindre obligatoirement le protocole et toutes informations utiles et préciser si cela nécessite un panier repas de votre part)

.....
.....
.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION)
EN PRÉCISANT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

.....
.....
.....

3 - Informations complémentaires (à renseigner obligatoirement.)

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui non

DES LUNETTES : oui non (au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant)

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui non

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui non

AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISER (ex : qualité de peau, crème solaire)

.....
.....
.....

4 - Activités de baignades

J'autorise mon enfant à participer aux baignades surveillées : oui non

.....

5 - Responsable de l'enfant

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. fixe domicile : Bureau :

Portable :

Nom et tél. du médecin traitant :

Je soussigné(e),

responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Date : Signature :

*Document issu de l'original CERFA paramétré pour les besoins des structures ALSH
de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry*



Fiche d'inscriptions mercredis 2021-2022

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Âge : Classe (année scolaire 2021-2022) :

Mail : @

pour réponse suite à la demande d'inscription.

MERCREDIS CENTRE DE LOISIRS Allouis Saint-Martin-d'Auxigny
 Henrichemont Sainte-Solange

Sieste : oui non (pour les enfants en classe de maternelle uniquement)

Ecole :

Difficultés de santé ou régime particulier à nous signaler :

Comment compléter cette fiche d'inscription ?

Mode d'emploi

Plusieurs cas de figure :

- **je connais mon organisation** personnelle et professionnelle pour l'année scolaire 2021-2022, j'ai besoin du centre de loisirs toute l'année, je remplis les tableaux des 3 trimestres,
- **je connais partiellement mon organisation** personnelle et professionnelle pour l'année scolaire 2021-2022, je remplis selon les besoins connus et je ferai le point chaque trimestre,
- **je ne connais pas mon organisation** personnelle et professionnelle pour l'année scolaire 2021-2022, je m'adresserai directement au centre de loisirs à la rentrée et en cours d'année pour faire part de mes besoins occasionnels.

En cas de garde alternée et de «double facturation», merci de différencier dans le tableau ci-dessous les journées à imputer à chacun.

1^{er} trimestre : du mercredi 8 septembre au mercredi 15 décembre 2021

		Septembre				Octobre			Novembre			Décembre		
		Mer. 08	Mer. 15	Mer. 22	Mer. 29	Mer. 06	Mer. 13	Mer. 20	Mer. 10	Mer. 17	Mer. 24	Mer. 01	Mer. 08	Mer. 15
Accueil matin 7h30-10h00														
Journée	avec repas													
	sans repas													
Demi journée	matin													
	repas													
	après-midi													
Accueil soir 17h00-18h30														

2^{ème} trimestre : du mercredi 5 janvier au mercredi 6 avril 2022

		Janvier				Février		Mars				Avril	
		Mer. 05	Mer. 12	Mer. 19	Mer. 26	Mer. 02	Mer. 23	Mer. 02	Mer. 09	Mer. 16	Mer. 23	Mer. 30	Mer. 06
Accueil matin 7h30-10h00													
Journée	avec repas												
	sans repas												
Demi journée	matin												
	repas												
	après-midi												
Accueil soir 17h00-18h30													

3^{ème} trimestre : du mercredi 17 avril au mercredi 29 juin 2022

		Avril	Mai				Juin				
		Mer. 27	Mer. 04	Mer. 11	Mer. 18	Mer. 25	Mer. 01	Mer. 08	Mer. 15	Mer. 22	Mer. 29
Accueil matin 7h30-10h00											
Journée	avec repas										
	sans repas										
Demi journée	matin										
	repas										
	après-midi										
Accueil soir 17h00-18h30											



Retrouvez l'intégralité du dossier et des informations sur www.terresduhautberry.fr rubrique vie pratique / accueil de loisirs

Toute inscription non annulée 48h à l'avance et avant 10h00 (par mail, par téléphone ou sur place sera facturée selon les souhaits d'inscription figurant sur cette page. Depuis le 01/09/2018, afin de lutter contre l'effet «réservation/annulation» systématique, 3 absences consécutives, même excusées, entraineront d'office la désinscription de l'enfant pour la période concernée (sauf justificatif médical). cf. règlement intérieur page 11.

Tarifs et organisation mercredis

Dans le cadre de notre partenariat avec la Caisse d'allocations familiales du Cher et afin de favoriser l'accessibilité des familles aux accueils de loisirs, nous poursuivons la mise en œuvre d'une politique tarifaire basée sur quotient familial (QF) connu au 1er janvier de l'année en cours.

Le conseil communautaire, en date du 31 mai 2018 a validé les tarifs suivants applicables aux familles.

TARIFS DEPUIS LE 01/09/2018	Journée	Demi-journée	Repas
Territoire *			
QF ≤ 400	2,10 €	1,30 €	2,55 €
401 ≤ QF ≤ 699	3,70 €	2,25 €	2,80 €
700 ≤ QF ≤ 1155	6,30 €	3,85 €	3,10 €
1156 ≤ QF ≤ 1499	7,40 €	4,40 €	3,60 €
QF ≥ 1500	8,20 €	5,10 €	4,10 €
Hors Territoire			
QF ≤ 400	6,30 €	3,85 €	3,10 €
401 ≤ QF ≤ 699	7,40 €	4,40 €	3,60 €
700 ≤ QF ≤ 1155	8,20 €	5,10 €	4,10 €
1156 ≤ QF ≤ 1499	10,20 €	7,65 €	4,35 €
QF ≥ 1500	12,25 €	10,20 €	4,60 €

**LES REPAS SONT
INDÉPENDANTS DU
PRIX DE LA JOURNÉE.**

En cas d'absence de QF, le tarif le plus élevé sera appliqué

* Territoire Terres du Haut Berry : familles qui résident et/ou travaillent ou dont les enfants sont scolarisés sur l'une des 30 communes de la communauté de communes.

**SOUS RÉSERVE DES
MESURES SANITAIRES**



**COVID-19
Coronavirus**

	ALLOUIS	HENRICHEMONT	ST-MARTIN D'AUXIGNY	SAINTE-SOLANGE
Lieux d'accueil	Accueil périscolaire Ecole Nicolas Vanier Le Bourg 18500 ALLOUIS	Accueil périscolaire Ecole primaire 5 rue des écoles 18250 HENRICHEMONT	Espace Jean Zay 345 route de l'Etang 18110 ST-MARTIN- D'AUXIGNY	Espace Henri Mitterrand et école maternelle route de Guilly 18220 STE-SOLANGE
Capacité d'accueil	34 places (dont 15 maternelles)	34 places (dont 15 maternelles)	182 places (dont 56 maternelles)	72 places (dont 30 maternelles)
Tranches d'âges*	De la petite section de maternelle au CM2 : ~3-11 ans			
Horaires d'accueil	Accueil matin : 7h30-10h00	Accueil midi : 11h45-12h30	Accueil après-midi : Entre 13h30 et 14h00	Accueil soir : 17h00-18h30
Téléphone sur place	06 32 89 40 04	06 70 91 16 74	02 48 55 11 11	06 32 57 82 00
Nombre d'animateurs	3 animatrices 1 directrice	3 animateurs 1 directrice	16 animateurs 1 adjointe 1 directeur	6 animateurs 1 directrice

*- les maternelles (~3-5 ans) : petite section, moyenne section et grande section de maternelle

- les élémentaires (~6-8 ans) : CP, CE1, CE2

- les pré ados (~9-11ans) : CM1, CM2

Règlement intérieur

1/ Présentation

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry compte parmi ses compétences la «gestion et l'animation des accueils de loisirs fonctionnant pendant les temps péri et extra-scolaires».

Ces structures sont agréées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (un numéro d'habilitation étant attribué à chacune d'elle pour chaque période d'ouverture).

Elles fonctionnent en partenariat avec :

- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,
- Le Conseil Départemental du Cher,
- La Caisse d'Allocations Familiales du Cher,
- La Mutualité Sociale Agricole,
- Les Francas.

2/ Fonctionnement

Les structures sont ouvertes à tous les enfants domiciliés ou scolarisés sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi qu'aux enfants dont l'un des parents travaille sur le territoire. Elles fonctionnent en période de vacances du lundi au vendredi (sauf jours fériés) et les mercredis en période scolaire.

Amplitude d'ouverture :

de 7h30 à 18h30

accueil matin : 7h30-10h00

accueil soir : 17h00-18h30

Les accueils du midi sont adaptés à chaque structure.

Les structures déclinent toute responsabilité en dehors des horaires définis par l'organisateur. Les sorties exceptionnelles sont soumises à autorisation écrite des parents ou du responsable légal à fournir avant le départ. Les horaires doivent être respectés pour permettre le bon fonctionnement des activités de la journée.

Pour déposer et reprendre les enfants, il est demandé aux familles de se garer sur les espaces réservés à cet effet, sans encombrer les passages et voies de stationnement des bus.

La structure décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte (argent, téléphone portable, jeu vidéo...).

L'utilisation des téléphones portables n'est pas souhaitée au sein de la structure. Il pourra être ponctuellement toléré, de manière strictement encadrée par l'équipe d'animation lors d'un camp, ou à l'occasion de certaines sorties ou activités spécifiques.

Conditions d'inscription dans un accueil de loisirs :

- enfant de 3 ans, propre et déjà scolarisé
- vaccinations obligatoires à jour (sauf contre-indication médicale).

Les inscriptions sont prises sur dossier uniquement avec inscription à la demi-journée, à la journée ou par semaine sous forme de forfait (repas non inclus : se référer aux tarifs).

Joindre obligatoirement au dossier :

- Fiche individuelle de renseignement,
- Fiche sanitaire de liaison,
- Fiche d'inscription
- Document mentionnant le quotient familial, ou à défaut la feuille d'imposition N-1 afin de procéder à son calcul,

- Photocopies du carnet de vaccination,
- Numéro de sécurité sociale du parent auquel est rattaché l'enfant,
- Attestation d'assurance extra-scolaire,
- Photocopie de l'Aide au Temps Libre pour les familles bénéficiaires,
- Tout justificatif de prise en charge (Comité d'Entreprise, MSA, ...),

Tout dossier incomplet sera refusé jusqu'à la transmission des pièces manquantes, procédure qui retardera d'autant l'inscription de l'enfant.

L'assurance souscrite par la communauté de communes couvre les participants et les personnels assurant leur encadrement uniquement en cas de dommage non imputable à un tiers.

Activités :

Des projets d'animations sont mis en place dans chaque structure en fonction de l'âge des enfants. Ceux-ci seront communiqués aux familles pendant le séjour. Des séjours courts (mini-camps, nuit camping) peuvent être organisés en parallèle.

Dans l'intérêt de l'enfant et pour le bon fonctionnement de la structure, il est demandé aux familles :

- d'être ponctuelles,
- d'avertir le responsable de la structure en cas de désistement,
- de respecter les recommandations.

Restauration :

Elle est assurée par les sociétés :- API Restauration et Ansamble. Les menus sont affichés dans la structure. Chaque structure fournit un goûter, qui est une collation.

Équipement :

Prévoir d'équiper les enfants selon les activités et la météo. Tous les jours, les enfants doivent avoir un sac à dos pouvant contenir : un vêtement de pluie, un rechange, de la crème solaire, une casquette. Vérifier dans les structures les effets personnels, vêtements oubliés ou égarés.

3/ Tarifs et règlement

La facturation des services s'effectue à la fin de chaque période par l'intermédiaire du Trésor Public qui assure le recouvrement de la participation des familles.

Le règlement des factures se fait à réception de celles-ci. Tout retard de paiement peut engendrer la suspension de l'inscription de l'enfant pour la période en cours ou à venir (sauf présentation d'un échéancier de paiement convenu avec le Trésor Public).

Toute inscription non annulée 48 heures à l'avance (par mail ou directement sur place) sera facturée selon les souhaits figurant dans le dossier d'inscription (sauf justificatif médical à fournir dans les 2 semaines suivant l'absence).

Afin de lutter contre l'effet «réservation/annulation» systématique, 3 absences consécutives, même excusées, entraîneront d'office la désinscription de l'enfant pour la période concernée (sauf justificatif médical).

Certaines activités spécifiques, comme les sorties hors territoire de la communauté de communes Terres du Haut Berry, engendreront un coût supplémentaire pour les familles.

4/ Encadrement, sécurité et hygiène

Dans le respect de la réglementation de la DDCSPP et pour répondre aux besoins de l'animation, les équipes sont composées de personnels qualifiés (ou en formation) et peuvent être éventuellement renforcées par des intervenants diplômés pour des activités spécifiques dites « à risques » (escalade, canoë, voile, kayak...).

Les enfants étant encadrés par du personnel qualifié, la venue des familles sur les lieux de sorties et de camps n'est pas souhaitable.

Une personne titulaire de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) sera chargée du suivi sanitaire des enfants dans chaque structure. Un médecin peut être amené à intervenir pour tout problème de santé. **En cas de traitement, le personnel de la structure n'est pas autorisé à administrer des médicaments**

à l'enfant, sauf sur présentation d'une ordonnance à son nom, indiquant la posologie. Sans ce document, et en cas de besoin, le personnel se chargera de contacter un médecin et la famille. A cet effet, il est rappelé aux familles de ne pas omettre de signer la fiche sanitaire de liaison et de vérifier la mise à jour des vaccins.

5/ Règles de vie

Afin de bien vivre ensemble, les enfants sont tenus de respecter les règles instaurées par les adultes encadrants. Tout comportement incompatible ou inapproprié avec la vie en collectivité ou mettant en péril sa propre sécurité ou celle des autres (dégradation, vol, violence verbale ou physique, non-respect des personnes, du matériel ou des locaux), ne sera pas accepté. Des remédiations allant de l'avertissement à l'exclusion pourront être prononcées, après entretien avec la famille.

Echelle de sanctions

Comportements	Démarches de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry	Sanctions
Violences physiques (envers camarades ou adultes encadrant) coups, blessures, atteintes...	Entretien avec un représentant de la communauté de communes, les parents, l'enfant et l'animateur référent. Si comportement répété : - Courrier d'avertissement - Courrier de convocation - Courrier d'exclusion	Mise en place d'échange et solutions entre les parents, l'enfant et l'équipe d'encadrement Si comportement répété : - Avertissement écrit - Exclusion temporaire (durée variable selon la situation) - Exclusion sur la période d'inscription
Insultes (envers camarades ou adultes encadrant)		
Dégradations (locaux, matériel)		
Comportements indécents (non-respect de son intimité et de celle d'autrui ainsi que manque de pudeur)		
Comportements inappropriés (envers camarades ou adultes encadrant) Non-respect des consignes de sécurité, des règles de vie collective, insolence, dégradation, vol, violence verbale, non-respect des personnes, du matériel ou des locaux, ...		
Selon la gravité du comportement constaté la communauté de communes, en accord avec la famille se réserve le droit d'appliquer la sanction la plus appropriée.		

6/ Validation

Le présent règlement a été présenté au Conseil Communautaire le 5 décembre 2019 avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Toute inscription dans un centre de loisirs de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Une question, un renseignement, vos contacts Petite Enfance - Enfance - Jeunesse

Responsable du service petite enfance, enfance-jeunesse : **Anne THOMAS**

Tél : 02 48 25 46 61 / Email : anne.thomas@terresduhautberry.fr

les 3 mois - 3 ans

Pôle petite enfance

Crèches les Aix-d'Angillon & Moulins-sur-Yèvre

Marie-Line MERIGOT - Charlotte COMBEMOREL - Isabelle JABLONSKI

Tél. : 02 48 64 39 68 / Email : creches.lam@terresduhautberry.fr

Crèches Allouis

Gaëlle DUPUY - Mathilde DUPOUEY

Tél. : 02 48 57 10 11 / Email : crecheapetitspas@terresduhautberry.fr

Relais Assistants Maternels

Laurence TAILLANDIER et Maryline BOUCHET

Tél. : à Allouis - 02 48 20 51 74 / à Saint-Martin-d'Auxigny - 02 48 50 19 18

aux Aix-d'Angillon - 02 48 64 39 31

Email : laurence.taillandier@terresduhautberry.fr / maryline.bouchet@terresduhautberry.fr

Lieu d'Accueil Enfants Parents

Tél. : à Allouis - 02 48 57 10 11 / Email : crecheapetitspas@terresduhautberry.fr

aux Aix-d'Angillon - 02 48 64 39 68 / Email : laep.lesaix@terresduhautberry.fr

les 3 - 14 ans

Responsable pôle enfance : Thomas DEVAUTOUR

Tél : 02 48 25 46 61 / 02 48 55 11 11 / Email : thomas.devautour@terresduhautberry.fr

les 12 - 25 ans

Responsable pôle jeunesse : Vincent BONNIN

Tél : 06 30 23 30 84 / Email : vincent.bonnin@terresduhautberry.fr

VOS CENTRES DE LOISIRS POUR LES PÉRIODES D'OUVERTURES :

ALLOUIS

mercredis

Sandrine MENEZES au 06 32 89 40 04
sandrine.menezes@terresduhautberry.fr

HENRICHEMONT

mercredis, petites vacances

Sandrine HIPOLITO au 06 70 91 16 74
sandrine.hipolito@terresduhautberry.fr

SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY

mercredis, petites vacances

Elodie ACKER et Thomas DEVAUTOUR au 02 48 55 11 11
espacejeanzay@terresduhautberry.fr

SAINTE-SOLANGE

mercredis

Véronique GAILLARD au 06 32 57 82 00
veronique.gaillard@terresduhautberry.fr



Conception graphique : 02 48 75 00 93

